

Réunion publique de concertation

Projet de Lycée et d'aménagements associés à Cournonterral

Sommaire

Accueil et introduction	2
Table ronde introductive : parole aux élus !	3
Concertation au titre du code de l'environnement	6
Concertation au titre du code de l'urbanisme	14
Clôture de la réunion	18

Accueil et introduction

Estelle BRISSET – Animatrice

Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cette réunion publique d'information sur le projet de Lycée de Cournonterral et ses aménagements associés. Je vous remercie pour votre présence. Je vous accompagnerai tout au long des échanges.

Cette réunion publique a pour ambition de vous présenter ce projet de lycée, qui nous concerne directement. Nous parlerons de ses conditions de réalisation, du programme, des procédures, du calendrier, des enjeux environnementaux et des orientations d'urbanisme.

Le déroulement administratif de ce projet est relativement complexe. En effet, ce projet regroupe en son sein trois programmes, portés par trois maîtres d'ouvrage différents :

- le projet de lycée, porté par la Région ;
- le projet de gymnase, porté par la commune de Cournonterral ;
- le projet des aménagements, des accès et de la mobilité, porté par Montpellier Méditerranée Métropole.

Deux concertations sont menées en parallèle jusqu'au 17 juillet :

- une concertation liée au Code de l'environnement, chargée d'étudier tous les enjeux environnementaux liés au projet ;
- une concertation liée au Code de l'urbanisme, chargée de garantir la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cournonterral.

Plusieurs dossiers de concertation ont été mis à disposition en version papier à la mairie et sur les sites des trois partenaires : la Région, la Métropole et la Commune. Il est également possible de formuler des remarques ou des questions sur les registres jusqu'au 17 juillet. Un bilan sera réalisé à l'issue de ces deux concertations. Le compte rendu détaillé de cette réunion sera en outre annexé à ce bilan.

La réunion se déroulera autour de trois temps forts :

- une table ronde introductive, en présence de nos porteurs de projet : Kamel CHIBLI, Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport et Patricia BELKADI, Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement ;
- une présentation des enjeux environnementaux, en présence de Manon SEGURET, Cheffe de projet environnementaliste Biotope ;
- une présentation des enjeux urbanistiques, en présence de Raphaël CARBONNEAU, Architecte urbaniste au sein de l'Agence Robin et Carbonneau.

Des moments d'échange avec le public sont prévus à l'issue de chaque présentation.

Patricia BELKADI – Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour votre présence ce soir. Ce lycée représente une réelle opportunité pour notre village, qui va devenir une ville. Nous remercions Carole Delga d'avoir choisi Cournonterral pour son implantation. Cette construction vient, par la même, réparer une injustice pour nos élèves et les territoires alentour, qui n'avaient pas de lycée entre Montpellier et Sète. Ce lycée s'inscrit au-delà des frontières métropolitaines dans la mesure où il s'agit d'un équipement régional.

Cette réunion publique marque, pour nous, un véritable tournant. Elle symbolise la concrétisation de ce projet à l'issue de plusieurs années de travail. Si nous avons malheureusement pris du retard dans le contexte du Covid-19, nous nous réjouissons malgré tout de l'implantation prochaine de ce lycée sur le territoire.

Table ronde introductive : parole aux élus !

Estelle BRISSET – Animatrice

M. Chibli, pourriez-vous nous présenter ce projet succinctement ?

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

Je souhaite tout d'abord excuser M. Le Maire, qui est « covidé ». Nous excusons également les élus de la Métropole qui n'ont pu se joindre à nous.

L'arrivée d'un lycée est toujours un moment important dans la vie d'une commune. Il est le rêve de tout maire, car synonyme d'attractivité sur le territoire. La ville de Cournonterral a été retenue, au terme d'un processus de sélection, parmi plusieurs candidatures. La présence d'un établissement entre Sète et Montpellier a semblé importante. La volonté de développer la périphérie montpelliéraine en créant des services a également guidé ce choix. Cette construction s'inscrit par ailleurs dans un contexte plus global d'aménagement de Cournonterral. Cette ville est en profonde mutation, ayant engagé un travail important sur les mobilités et les services proposés sur son territoire.

Le lycée de Cournonterral bénéficiera d'une capacité d'accueil de 1400 élèves. Ce lycée, à taille humaine, sera très novateur tant dans sa conception que dans les filières proposées. Concernant sa conception, la dimension environnementale est au cœur du projet. L'objectif est de livrer un bâtiment à énergie positive. Concernant l'enseignement, des filières technologique et professionnelle liées aux métiers du numérique seront proposées en complément des filières générales.

Seuls deux lycées auront cette spécificité en Région : le lycée de Gaillac, sur l'académie de Toulouse, et celui de Cournonterral. Ce dernier sera le seul à proposer cette filière numérique sur l'académie de Montpellier. Compte tenu du fait que 80 % des métiers de demain tourneront autour du numérique, le lycée permettra aux élèves de préparer leur avenir de manière sereine et plus certaine dans un contexte particulier.

La Ville a pris un engagement sur la conception d'un gymnase, indépendamment du club sportif existant. Au-delà de la pratique sportive, le gymnase permettra aux associations de disposer d'un outil merveilleux sur le territoire.

La mobilité est également un enjeu essentiel. Il est important de créer des conditions de mobilité pour l'ensemble des élèves et des habitants du territoire. Nous y reviendrons.

Ce projet représente un investissement de l'ordre de 50 millions d'euros. Le budget est supérieur au budget prévisionnel initial compte tenu de l'augmentation du prix des matières premières.

Concernant la restauration scolaire, les repas seront entièrement préparés sur place en privilégiant, au travers de l'approvisionnement, les producteurs et les produits locaux.

Estelle BRISSET – Animatrice

Nous comprenons, en vous écoutant, que ce lycée est une opportunité pour Cournonterral, mais également pour l'ensemble du territoire avoisinant et pour la Région, grâce à cette filière numérique.

Mme Belkadi, la commune porte, quant à elle, un projet de nouveau gymnase. C'est un engagement auprès de la région. Pouvez-vous nous présenter ce projet ?

Patricia BELKADI – Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

La commune porte la conception et la réalisation de la Halle aux sports. Elle doit, pour ce faire, acquérir des parcelles de foncier et s'acquitter du foncier lié aux mesures compensatoires environnementales pour la réalisation de ce lycée, qui sera en partie construit dans une zone Natura 2000.

À date, nous maîtrisons 11 parcelles. Nous avons acquis 8 parcelles et nous sommes sous compromis ou en négociation pour 3 autres parcelles. Nous négocions actuellement avec deux propriétaires, en espérant qu'ils penseront à nos enfants qui ont besoin de cet équipement.

Concernant les mesures compensatoires environnementales, ce lycée est construit pour partie en zone Natura 2000. Aussi, pour les 7 hectares d'emprise nécessaires à ce lycée, nous devons acquérir 25 hectares de zone naturelle pour reloger les espèces vivant sur notre territoire. Nous avons fait appel à nos voisins de Pignan, qui nous prêtera 7 hectares dans le cadre d'un bail à très long terme. Je remercie ce titre Madame Cassar, qui est présente aujourd'hui.

La Halle aux sports est sous maîtrise d'ouvrage communale. Le jury a été lancé le 8 juin. Les trois lauréats retenus à l'issue de ce concours devront déposer leur offre d'ici le 20 septembre. Le dépôt du permis de construire pour la Halle aux sports se fera en février 2023, pour une période de travaux de 10 mois. La Halle aux sports pourrait être disponible à partir de fin 2024. Elle se compose :

- d'un rez-de-chaussée (1250 m² sur 9 mètres de hauteur) pour accueillir les activités nécessaires au lycée (volley, tennis de table, hand, basket, équipe de tambourin, etc.) ;
- d'un hall d'accueil d'une centaine de mètres carrés pour les réceptions, qui pourra également être mutualisé avec les associations et la municipalité lorsque des événements festifs auront lieu ;
- un étage, qui accueillera un dojo pour la pratique des arts martiaux et diverses expressions corporelles (danses, pilates, yoga, etc.).

Cet équipement sera mutualisé. Il sera réservé aux lycéens en période scolaire la journée et aux associations le soir, pendant les jours fériés, les vacances ou les week-ends.

Le budget prévisionnel s'élevait à 3,9 millions d'euros. Ce budget pourrait augmenter et s'établir aux alentours de 4 millions d'euros dans le contexte actuel de l'inflation.

Estelle BRISSET – Animatrice

Quels sont les projets d'aménagement associés à la construction du Lycée de Cournonterral ?

Patricia BELKADI – Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

Ce lycée, implanté entre la piscine Poséidon et les nouveaux équipements sportifs (terrain de foot notamment), devra être desservi par de nouvelles voies de desserte. La RM5, qui borde ces nouveaux axes, a vocation à être requalifiée en boulevard urbain apaisé, où les déplacements doux seront privilégiés. Plusieurs aménagements ou mesures sont prévus pour répondre à cette ambition :

- réduction de la vitesse pour les automobilistes ;
- création d'une zone de dépose -repose sur les transports en commun (grand parking de bus pour la desserte des lycéens) ;

- création d'une ligne 4 de bustram à horizon 2025, simultanément à l'ouverture du lycée. Ce dernier longera la RM 5, avec 3 stations prévues à Cournonterral, dont l'une sera mutualisée avec Cournosec ;
- aménagement d'un carrefour giratoire entre la RM 5 et la RM 185 pour sécuriser l'intersection ;
- rétablissement des chemins ruraux à l'est du lycée permettant l'aménagement d'une liaison dédiée aux modes actifs entre Fabrègues et Cournonterral (piste cyclable) ;
- création de parkings mutualisés, en mutualisant le parking existant de la piscine Poséidon autant que possible.

Estelle BRISSET – Animatrice

Nous avons avec nous les représentants des services de la Métropole de Montpellier. Souhaitez-vous apporter des précisions ?

Stéphane ESCOBAR – Directeur délégué du PEP'S (pôle proximité espaces publics) à Montpellier Méditerranée Métropole

Les études de maîtrise d'œuvre ont été enclenchées. Le coût pour la collectivité Métropole représente un investissement de 7 millions d'euros, qui a fait l'objet d'un accord de cofinancement à parts égales entre la Métropole de Montpellier et la région.

Yannick JACOB – Directeur du Pôle Mobilité à Montpellier Méditerranée Métropole

Aujourd'hui, la Métropole consacre un plan pluriannuel d'investissement inédit aux mobilités (plus d'un milliard d'euros). Ce plan doit notamment permettre la réalisation de la ligne 5 du tramway et de lignes de bustram, un moyen de transport encore peu répandu sur le territoire de Montpellier. Le bustram longera la RM5 pour rallier le rond-point Genèveux et permettre une correspondance avec la ligne 5 de tramway. Nous gagnerons 25 à 30 minutes pour rallier le centre-ville de Montpellier.

La Métropole a adapté récemment son « réseau express vélos » avec un maillage important du territoire de telle sorte à permettre les déplacements en toute sécurité. La Métropole a mis à disposition une aide à l'acquisition de vélos électriques, cumulable avec celles proposées par la Région et de l'État. Sur le territoire de la Métropole de Montpellier, plus de 30 000 dossiers ont été déposés depuis le lancement de cette aide. Or, cette demande ne se tarit pas. Nous observons une dynamique ascendante concernant la pratique du vélo.

Estelle BRISSET – Animatrice

Le calendrier constitue l'un des enjeux centraux de ce projet, très attendu par les parents d'élèves du secteur. Quel est ce calendrier aujourd'hui ? Quand le lycée ouvrira-t-il pour sa première rentrée ?

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

Nous avons effectivement un retard de livraison.

La collectivité n'a aucun intérêt à retarder la livraison d'un lycée. Parmi les 10 lycées livrés, celui de Cournonterral est le seul sur lequel nous accusons un certain retard. Celui-ci est en grande partie lié au Covid-19. Le dépôt de permis de construire est prévu début 2023 pour un démarrage des travaux durant l'automne 2023 et une livraison durant l'été 2025. L'établissement devrait donc ouvrir ses portes pour sa première rentrée en septembre 2025. Ce délai de trois ans avant l'ouverture est incompressible. Les équipes de la Métropole et de la Ville ont fait au mieux dans le contexte de la crise sanitaire, mais la situation actuelle ne permettra pas de rattraper ce retard. Nous sommes conscients des frustrations et des déceptions que ce retard occasionne. Cependant, nous pouvons nous réjouir du fait que les

principaux obstacles ont été levés à ce jour. L'implantation d'un lycée reste par ailleurs une excellente nouvelle pour le territoire.

Certains parents d'élève s'interrogent sur la possibilité de faire entrer leurs enfants au cours de leur cursus scolaire compte tenu de ce retard, c'est-à-dire en première ou en terminale lorsque les élèves sont normalement accueillis en seconde. Cette possibilité sera étudiée. La porte n'est pas fermée.

Estelle BRISSET – Animatrice

En quoi ce projet contribue-t-il à l'attractivité du territoire montpelliérain et permet-il à 3M de répondre aux besoins des habitants ? Quelle forme la participation des habitants et leur concertation dans la création de ce gymnase a-t-elle prise ?

Patricia BELKADI – Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

La démocratie participative est au cœur de ce projet, comme en témoigne la tenue de cette réunion publique aujourd'hui. Nous avons été élus il y a deux ans. Le lycée était alors en projet depuis 2016, mais les études n'avaient pas avancé. Cette nouvelle polarité fait partie intégrante d'un puzzle plus global que nous devons réfléchir en cohérence urbaine. Nous avons fait appel à un architecte urbaniste pour penser une réelle cohérence entre ce lycée, les anciens plateaux sportifs et l'école Georges Bastide. Nous avons demandé à Raphaël Carbonneau de dessiner une connexion entre ces trois équipements scolaires. Elle sera rendue possible par un mail piéton, qui reliera le lycée et l'esplanade. Il pourra être emprunté par des déplacements doux (trottinettes, vélos) pour traverser la RM 5.

À noter que le lycée sera le seul projet construit en zone agricole ou naturelle. Le choix du lieu était antérieur à notre élection. La municipalité est pleinement consciente des enjeux environnementaux et prend l'engagement du « zéro artificialisation nette des sols » à horizon 2035. Nous n'artificialiserons plus les sols pour aucun projet (privé ou public) dans les années à venir.

Concertation au titre du code de l'environnement

Estelle BRISSET – Animatrice

La concertation au titre du code de l'environnement se déroule jusqu'au 17 juillet.

Nous accueillons Manon Seguret, cheffe de projet environnementaliste à Biotope, pour rentrer dans le détail des enjeux environnementaux relatifs aux trois programmes présentés.

Présentation de l'opération

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

Le cabinet a étudié les enjeux environnementaux des trois programmes suivants : le projet d'aménagement du Lycée, porté par la région (à l'ouest du territoire), les projets d'aménagement en lien avec les voies d'accès (à l'est) et le projet du futur gymnase, porté par la commune (au sud).

Le nouveau lycée prévoit les aménagements suivants, du nord au sud de l'emprise :

- 8 à 10 de logements de fonction ;
- les accès logistique et personnel (dont accès motorisé) ;
- les stationnements pour les personnels et les personnes logées ;

- le plateau sportif ;
- l'internat ;
- le lycée lui-même (dont accès piéton pour les élèves) ;
- l'implantation d'une prairie humide, d'un verger et le maintien d'une oliveraie.

Le gymnase sera construit sur deux niveaux pour une emprise d'environ 2500 m². Il comprendra une grande salle de sport au rez-de-chaussée, une seconde salle pouvant accueillir les arts martiaux à l'étage et une tribune de 250 places.

Enfin, l'opération prévoit l'aménagement des accès multimodaux aux futurs lycée et gymnase : réaménagement de la RM 5, carrefour giratoire au nord, accès aux habitations existantes via des mails piétons et cyclistes, aire de stationnement des cars scolaires, réaménagement des places de stationnement existantes en lien avec la piscine, aménagements liés aux espaces paysagers et à la gestion hydraulique sur le secteur, etc.

Estelle BRISSET – Animatrice

Ces éléments sont détaillés dans le dossier de concertation évoqué en préambule. Le PowerPoint de la réunion pourra par ailleurs être diffusé. Nous allons maintenant aborder plus spécifiquement les enjeux environnementaux, en commençant par le cadre de vie (mobilité, air, bruit et paysage).

Enjeux environnementaux : cadre de vie

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

Plusieurs enjeux ont été recensés dans le cadre de l'étude environnementale :

- un enjeu autour de la sécurité des déplacements (projet au carrefour de trois routes, voie verte en bordure de la RM5, projet BusTram) ;
- la proximité de zones à usage d'habitation ;
- la préservation de la qualité de l'air, considérée comme « bonne » au regard des valeurs réglementaires françaises, et du niveau de bruit actuel (urbain modéré à calme) ;

Les préconisations émises sont les suivantes :

- la prise en compte de la problématique des accès en termes de faisabilité et des cheminements existants ;
- la préservation des différents réseaux (particulièrement en phase travaux) ;
- la prise en compte des riverains dans la réflexion du projet et des conditions du cadre de vie préexistantes (air et bruit).

L'étude de trafic a conclu à une augmentation temporaire du trafic de camions pendant la phase de travaux, une hausse du trafic aux heures de pointe par la circulation de bus desservant le lycée, mais une diminution du trafic global à l'échelle Montpellier Est.

De manière générale, elle identifie une augmentation faible des émissions dans l'air et du bruit imputable directement à l'opération sur le site. Cependant, le projet contribuera in fine à la diminution globale des émissions dans l'air à l'échelle Montpellier Est avec une limitation des déplacements des élèves.

Les engagements pris en matière de cadre de vie sont les suivants :

- le réaménagement de la RM 5 en zone de circulation apaisée avec sécurisation des déplacements doux ;
- le rétablissement du chemin rural existant ;
- l'implantation des zones « bruyantes » à bonne distance des riverains ;
- la limitation de la dispersion des pollutions et du bruit par la mise en place de végétation ;

- l'intégration paysagère par préservation et renforcement des marqueurs identitaires paysagers.

Enjeux environnementaux : agriculture et artificialisation des sols

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

Le « zéro artificialisation nette » est un enjeu de préoccupation majeur au niveau national.

Le recensement agricole réalisé dans le cadre d'une étude préalable, menée par un bureau d'étude partenaire, a conclu à la perte d'un certain nombre de terrains agricoles. Cependant, seulement 1,5 hectares sont des zones actuellement cultivées sur l'emprise du lycée. Les autres parcelles sont des terrains en friche. Ainsi, aucun agriculteur professionnel n'est directement impacté par ce lycée. En revanche, des enjeux ont été identifiés concernant quelques exploitations existantes en bordure de terrain et l'implantation d'un bâtiment accueillant du public. Un certain nombre de contraintes phytosanitaires sont effectivement à prendre en compte aux abords immédiats d'un établissement public.

Plusieurs engagements ont été pris :

- la limitation des impacts sur les surfaces agricoles ;
- la réalisation d'une compensation agricole ;
- le maintien de l'oliveraie et la plantation de vergers.

Enjeux environnementaux : biodiversité

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

La région est une région qualifiée de « hot spot » de biodiversité, à savoir une région très riche de ce point de vue. Il est très difficile de trouver des endroits qui ne soient pas couverts par des zones d'intérêt écologique.

Ce projet est situé en plaine agricole, vaste mosaïque de zones cultivées ponctuées de haies et de petits bois présentant un intérêt écologique. Certaines zones sont situées sur le périmètre du Site Natura 2000, de ZNIEFF de type 2 (zone d'inventaires) et de plusieurs PNA (Plan Nationaux d'Action). Le site est également localisé en réservoir et corridor écologique dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Ces enjeux ont été pris en compte dans l'élaboration du projet de lycée.

Les enjeux sont particulièrement marqués à l'est. Un certain nombre d'espèces protégées ont été recensées sur le territoire : l'anémone couronnée (fleur), le lézard ocellé, les amphibiens (espèces communes, mais protégées), ainsi que certaines espèces de l'avifaune de plaine. Il est préconisé de préserver au maximum les habitats naturels de ces espèces protégées, de limiter les emprises, de mettre en place des mesures adaptées et de compenser les impacts résiduels sur le milieu naturel en dernier recours.

Plusieurs engagements ont été pris dans la phase de conception :

- la création d'un projet le plus compact possible pour réduction de l'emprise du projet et l'utilisation des emprises existantes ;
- l'évitement des zones d'intérêt ;
- la gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives (création d'habitats humides dans les bassins) ;
- la plantation de haies et d'arbres, la création de pierriers.

Enjeux environnementaux : eau

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

La gestion hydraulique du site constitue l'un des enjeux majeurs de ce projet. Le site est découpé autour de cinq bassins versants et se situe à proximité d'une zone identifiée comme inondable. La prise en compte des problématiques hydrauliques était essentielle afin de s'assurer de la viabilité du projet à long terme.

Les engagements ont été pris en lien avec les risques d'inondation et l'écoulement des eaux (la transparence hydraulique). De nombreux aménagements sont prévus en ce sens : une zone humide en périphérie du lycée, des bassins de rétention repensés, etc. Une étude spécifique hydraulique est en cours concernant la gestion de l'eau.

Enjeux environnementaux : énergie

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

De nombreux engagements énergétiques ont été pris pour la construction de ce lycée, notamment par la région :

- une conception bioclimatique du bâtiment : prise en compte des orientations et conditions climatiques afin de réduire les consommations d'énergie pour des besoins thermiques et d'augmenter la performance énergétique des bâtiments ;
- l'installation d'un système de production photovoltaïque : mise en place d'une production électrique et installation de panneaux solaires en ombrières de parking et sur les toits ;
- l'optimisation des systèmes d'éclairage public : rationalisation de l'éclairage public afin de réduire au maximum les pertes énergétiques et les consommations inutiles.

Echanges avec le public

Un habitant de Cournonterral

Une étude a-t-elle été menée sur la mobilité des lycéens afin de prendre en compte le fait que ces derniers peuvent sortir se promener lorsqu'ils ne sont pas en cours sans nécessairement emprunter les chemins pensés par les adultes ? Quelle sera l'interaction entre le lycée et la commune ?

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

Nous sommes très attentifs aux mobilités entre l'établissement et le cœur de ville. Les mobilités douces doivent permettre de circuler de manière apaisée.

Nous nous efforçons, autant que nous le pouvons, de sécuriser l'espace au maximum pour éviter des regroupements de jeunes dans certaines zones. Pour autant, il n'est pas impossible que les jeunes sortent de l'établissement, circulent pour aller vers les supermarchés et la restauration rapide. Notre objectif est de les diriger au maximum vers la restauration à l'intérieur du bâtiment, mais nous ne pouvons pas éviter ces déplacements à 100 %. Un travail peut par ailleurs être mené sur le plan pédagogique avec le chef d'établissement pour anticiper ces mobilités.

Stéphane ESCOBAR – Directeur délégué du PERS (pôle proximité espaces publics) à Montpellier Méditerranée Métropole

Des espaces extérieurs sont prévus aux alentours du bâtiment, dont un grand mail piétonnier arboré et ombragé. Ces zones pourront inciter les lycéens à rester au sein de l'établissement plutôt qu'à se diriger vers le centre.

En parallèle, la section RM 5 sera aménagée de telle sorte à la rendre suffisamment apaisée. Les élèves pourront par ailleurs emprunter le bus pour se rendre à Cournonterral. Le temps d'attente du bus n'excédera pas 20 minutes. Enfin, de nombreux modes actifs tels que le vélo ligne n° 8 longeant la RM 5 leur permettront de se déplacer sur des itinéraires sécurisés.

Mme CASSAR, Maire de Pignan

La piste cyclable qui part de Lavérune, qui desservira le futur terminus de la ligne 5 et qui s'étend jusqu'à Cournonsec et Montbazin, est sécurisée.

Une habitante de Cournonterral

Concernant la carte scolaire, quel sera le secteur concerné ? Quels lycéens seront rattachés à ce lycée ?

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

À date, la sectorisation du lycée n'a pas encore été précisément définie. La cartographie des communes rattachées sera définie avec le rectorat, en tenant compte de la capacité disponible du lycée (1400 élèves). Ce travail ne démarrera pas avant environ un an et demi.

En tout état de cause, les villages alentour seront rattachés à l'établissement de secteur. L'objectif est également de désengorger d'autres établissements, d'avoir un établissement entre Sète et Montpellier.

Une habitante de Cournonterral

La venue potentielle d'élèves de Saint-Jean-de-Védas à Cournonterral me semble préoccupante en termes de mobilité. Les transports sont d'ores et déjà très engorgés côté ouest.

Yannick JACOB – Directeur du Pôle Mobilité à Montpellier Méditerranée Métropole

Nous interviendrons en lien avec nos partenaires de transport lorsque nous aurons connaissance de la sectorisation précise. Le bustram et la ligne 5 doivent permettre de moins spécialiser les services de transports : le temps d'attente pour le bustram n° 4, qui desservira le territoire, se situera entre 15 et 20 minutes. Ces transports serviront aussi pour les scolaires.

Le transport des élèves scolarisés sur cet établissement, mais résidant en dehors du périmètre de la Métropole, sera étudié. Nous verrons comment nous pouvons mutualiser l'offre de transport pour desservir le lycée.

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

Il n'est pas certain que Saint-Jean-de-Védas soit rattaché au futur lycée. Il ne s'agit que d'une hypothèse.

Hélène PELIQUEN

Je fais partie de l'équipe municipale de Murviel-lès-Montpellier, déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance. Je suis présente pour relayer la demande de l'ensemble des parents d'élèves de Murviel, qui sont très désireux que Murviel soit intégré dans la carte scolaire. À date, les élèves de ce village dépendent de Jean Monet. Or, ils ne seront qu'à 5 km du nouvel établissement. Nous vous demandons de ne pas nous oublier lors de la sectorisation.

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

Cette sollicitation de rattachement a été entendue. Murviel n'est pas la seule commune à porter cette demande.

Une habitante du Mas de Bonnel, Cournonsec

Les élèves du Mas de Bonnel, à 4 km de Cournonsec, auront-ils la possibilité de venir à vélo au lycée ? Si c'est le cas, par où cette piste passerait-elle ? Le passage d'un car scolaire à proximité est-il prévu, dans la mesure où le village ne sera pas desservi par la future ligne de bus ? Le bus ne passera pas partout, et le Mas de Bonnel est trop loin de cette ligne.

Mme Iliaire, maire de Cournonsec

Le Mas de Bonnel sera effectivement relié au lycée par une piste cyclable. Nous avons fait plusieurs trajets avec la vice-présidente mobilité et l'équipe technique, présente ce soir, et avons choisi le tracé entre le lycée et le Mas de Bonnel. Nous vous le présenterons dès lors que nous aurons les plans. En revanche, le circuit du bus n'a pas encore été défini. La demande est prématurée.

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

La mise en place de navettes ou de lignes est toujours prévue lorsque des villages sont rattachés afin d'acheminer les élèves. Il n'y aura pas de difficulté à ce niveau.

Une habitante de Cournonterral

Vous prévoyez la requalification de la RM 5 en « boulevard urbain ». En revanche, que prévoyez-vous concernant les routes métropolitaines 114 et 185. Ne pas apporter de solution sur ces deux transversales dans le cadre d'un projet d'une telle envergure me semble fortement problématique. L'une de ces routes, dite « route des platanes », est en outre particulièrement accidentogène. Il me semble que les élus doivent se pencher sur cette problématique dans l'intérêt des jeunes de ce futur lycée.

Stéphane ESCOBAR, Directeur délégué du PERS (pôle proximité espaces publics) à Montpellier Méditerranée Métropole

Nous n'encouragerons pas la circulation sur ces deux voiries.

Une habitante de Cournonterral

Pour bien connaître le territoire, les gens y circulent déjà beaucoup.

Stéphane ESCOBAR, Directeur délégué du PERS (pôle proximité espaces publics) à Montpellier Méditerranée Métropole

Nous avons convenu avec les maires de Fabrègues et Cournonterral de mettre à l'étude le recalibrage de la RM 185 à l'avenir. Concernant la « route des platanes », nous avons pleinement conscience des questions qu'elle soulève, mais nous sommes contraints par des obligations réglementaires concernant la présence de ces platanes. Ces arbres sont protégés. Nous ne pouvons pas toucher aux plantations d'alignement. Sauf changement de la réglementation, nous n'avons donc pas de perspectives à ce niveau. En revanche, nous œuvrons au rabattement des modes actifs par rapport aux villes et villages desservant ce lycée, et ce dans toutes les directions.

En ce qui concerne le recalibrage de la RM 185, je tiens à préciser qu'il nécessitera plusieurs années d'études et de procédures. Il ne sera donc pas concomitant à l'ouverture du lycée.

Manon SEGURET _ Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

Les aménagements présentés sont ceux en lien avec les projets dont il est question dans le cadre de cette concertation. Le périmètre de ces deux routes métropolitaines a été pris en

compte dans le périmètre élargi, mais l'accessibilité n'est pas du ressort de ce projet. En tout état de cause, l'alignement de platanes présente des atouts et des contraintes sur notre territoire que nous devons prendre en compte au travers d'études spécifiques.

Un habitant de Cournonterral

Les parents d'élèves envoyant actuellement leurs enfants à Jules Guesde rencontrent des difficultés à deux niveaux : les transports et la capacité d'accueil de cet établissement. Des améliorations sont-elles prévues sur ces deux points d'ici l'ouverture du nouveau lycée de Cournonterral, en 2025 ?

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

Je me suis engagé à prévoir un point avec nos équipes sur l'établissement pour pointer les problématiques que nous avons en termes de saturation et d'y apporter des solutions, par exemple des algécos. Je me suis engagé à revenir vers les parents d'élève sur ce point.

En parallèle, nous organiserons une réunion, en lien avec la Métropole et nos équipes, pour faire un point sur le transport scolaire. En moyenne, le temps de trajet d'un enfant représente entre 35 et 45 minutes, en comptabilisant 5 minutes de temps d'arrêt. Nous expliquerons le cheminement précis. Si le temps de trajet peut être réduit, nous le ferons avec grand plaisir. En revanche, nous sommes confrontés à de nombreuses demandes de points d'arrêt. Chaque parent veut que son enfant puisse prendre le car au plus près de chez soi. La gestion des transports n'est pas évidente.

En tout état de cause, nous organiserons dès la rentrée deux temps d'échange concernant la capacité d'accueil et le transport des élèves de Jules Guesde. Nous vous communiquerons l'ensemble des éléments dont nous disposons à ce moment.

Un habitant de Cournonterral

La question ne porte pas uniquement sur les temps de trajet, mais également sur les fréquences. La capacité d'accueil soulève également la question des trous dans les plannings, des horaires à rallonge, des bus absents à certains horaires, etc.

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

Le coût d'une ligne supplémentaire de bus représente, en moyenne, 40 000 euros. Nous ne pouvons pas faire des bus « à la carte ». Nous devons donc parvenir à faire rentrer, en concertation avec le chef d'établissement, l'ensemble des enseignements dans les horaires couverts par les transports. En tout état de cause, nous avons conscience de cette préoccupation en matière de transport. Les parents d'élève nous en ont fait part la semaine dernière.

Un habitant de Cournonterral

En ce qui concerne la circulation pendant le chantier, un plan de circulation dédié a-t-il été prévu pour désengorger la RM 5 ? Cette route est d'ores et déjà très engorgée aux heures de pointe et le tracé du BHMS va encore accroître les difficultés de circulation.

Concernant ensuite la Halle des Sports, que deviendra la salle Victor Hugo ? Les demandes des associations de Cournonterral ont-elles été prises en compte, notamment pour ce qui est des activités artistiques (danse, théâtre, etc.) ? Les besoins de ce type d'associations (par exemple l'aménagement de vestiaires et de structures spécifiques à leurs activités) ont-ils été recueillis ?

Yannick JACOB – Directeur du Pôle Mobilité à Montpellier Méditerranée Métropole

Je vais répondre à la première question sur la mobilité. Nous avons conscience des difficultés de circulation sur la RM 5. Cependant, le bustram sur la MR5 n'est pas un chantier

monumental. Il nécessitera moins d'opérations lourdes que d'autres lignes de bus. Nous avons identifié des points de congestion sur lesquels nous devons nécessairement intervenir. En revanche, nous ne mettrons pas de couloirs de bus là où ce n'est pas nécessaire. En tout état de cause, nous nous efforcerons de faire en sorte que la circulation demeure la plus fluide possible durant la phase de travaux.

Un habitant de Cournonterral

Les chantiers du lycée et de la Halle des Sports emprunteront-ils également la RM 5 ou prévoyez-vous un circuit dédié pour cette activité ?

Stéphane ESCOBAR – Directeur délégué du PERS (pôle proximité espaces publics) à Montpellier Méditerranée Métropole

Les plans de circulation liés aux travaux n'ont pas encore été élaborés.

Kamel CHIBLI – Vice-président du Conseil Régional d'Occitanie, Délégué à l'Education, l'Orientation, à la Jeunesse et au Sport

Nous sommes habitués à la gestion de la mobilité sur le territoire dans ces circonstances. Nous ferons en sorte de limiter les impacts autant que possible et d'établir un plan de circulation de telle sorte à ne pas impacter les habitants du territoire. Les difficultés liées à ces travaux ne me paraissent pas insurmontables. Je pense qu'elles sont tout à fait gérables.

Estelle BRISSET – Animatrice

Mme Belkadi, pouvez-vous nous répondre à la question concernant la salle Victor Hugo ?

Patricia BELKADI – Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

Le gymnase sera principalement consacré aux activités sportives.

Dans un premier temps, la salle Victor Hugo sera conservée compte tenu des nombreuses activités artistiques et culturelles proposées à Cournonterral, et dans la mesure où nous manquons globalement d'espace pour les héberger. En revanche, nous ne prévoyons pas de mobiliser de nouveaux investissements sur cette salle. En effet, à moyen terme, l'installation d'un équipement public est prévue sur une superficie de 10 000 m² à Helios. Ce projet reste d'actualité même s'il ne pourra pas être mené à bien au cours du présent mandat.

De nouvelles concertations seront organisées avec le public pour recueillir les besoins et les souhaits en vue de l'aménagement de ce nouvel équipement public, comme nous le faisons lors de chaque projet déterminant pour la commune. D'ici là, et pour toute la durée de ce mandat, la salle Victor Hugo sera conservée et mise à disposition de nos associations artistiques et sportives.

Michel PEREZ – Adjoint Enfance et Jeunesse à la Mairie de Lavérune

Avant toute chose je tiens à excuser *M le Maire de Lavérune*, qui est également « covidé ».

Je tiens également à me positionner sur le lycée de Cournonterral. Nous avons une voie douce et (*inaudible*) entre Lavérune et Cournonterral. De nombreux bouchons entravent la circulation à la sortie du village.

Une habitante de Cournonterral

Que prévoyez-vous concernant la sécurité des enfants à l'intérieur de Cournonterral même, dans les petites rues, durant les travaux et par la suite ? Comment les enfants se rendront-ils au lycée ? La circulation est actuellement très dense rue du Barrou.

Patricia BELKADI – Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

Le schéma global de circulation à l'intérieur même de Cournonterral est actuellement revu. Un comité consultatif « voirie » se réunit depuis 18 mois à cet effet. Aujourd'hui, nous privilégions les déplacements doux. Nous espérons que les déplacements en voiture tendront à diminuer au sein de nos petites rues à l'avenir.

Un schéma de circulation a été élaboré en concertation avec les services de la métropole. Ce schéma prévoit notamment :

- la mise en sens unique de certaines rues ;
- la mise en place de pistes cyclables réservées ;
- la révision du schéma de circulation de telle sorte à éviter au maximum les croisements voitures/vélos ;
- l'organisation d'une circulation autour du village (circulade), plutôt que dans le village ;
- la piétonnisation du centre.

Cette piétonnisation, qui a rencontré l'adhésion de 98 % de la population consultée, a été actée et sera mise en œuvre plus rapidement que le lycée.

Une réunion de présentation du schéma de circulation est prévue début septembre.

Un habitant de Cournonsec

L'écoulement de la Billière a-t-il été pris en compte dans les études ? Le lit de ce ruisseau traverse la route des platanes pour aller se perdre dans les vignes. Au vu des investissements mobilisés dans le cadre du nouveau lycée, la prise en compte de cet écoulement me semble essentielle afin d'éviter tout risque d'inondation des nouveaux bâtiments.

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

Les écoulements et la gestion des eaux pluviales ont bien été pris en compte dans le projet. Les études nécessaires ont été conduites.

Concertation au titre du code de l'urbanisme

Estelle BRISSET – Animatrice

Nous accueillons Raphael CARBONNEAU, architecte, urbaniste et cofondateur de l'Agence Robin et Carbonneau, pour détailler les procédures liées à l'urbanisme, à commencer par la procédure de mise en compatibilité du PLU.

La procédure de mise en compatibilité du PLU

Raphael CARBONNEAU – Architecte, urbaniste, Agence Robin et Carbonneau

Le territoire s'apprête à accueillir un équipement majeur, qui contribuera à redynamiser la commune dans les années à venir. Nous avons évoqué les interactions entre la ville existante et l'ensemble des équipements : le lycée, les plateaux sportifs, le gymnase, la future école, la salle actuelle, etc. Notre rôle consiste à s'assurer de la faisabilité juridique et réglementaire de cet équipement majeur pour une commune comme Cournonterral et pour l'ouest de la Métropole.

Ce projet nécessite une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui est le document réglementaire de la commune. Nous devons nous assurer de la constructibilité du futur lycée, de l'aménagement des plateformes multimodales, des arrêts de transport scolaire et de la Halle des Sports.

L'état actuel du PLU ne permet pas d'accorder un permis de construire pour ce lycée. En l'absence de permis de construire, les travaux ne peuvent être engagés. Une intervention était donc nécessaire pour donner un cadre légal et réglementaire à cette construction et ne pas retarder encore davantage l'ouverture de ces équipements.

Depuis quelques temps, la compétence « urbanisme » est portée par la Métropole. Celle-ci est aujourd'hui responsable de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dont le périmètre s'étend à l'ensemble des communes de la Métropole. Ce document, en cours d'élaboration sur le territoire, est très complexe compte tenu du nombre d'acteurs impliqués et du nombre d'enjeux à couvrir. Son élaboration prend nécessairement beaucoup de temps. La procédure est longue. Dans ce contexte, une procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune a été engagée afin de ne pas freiner la construction de ce lycée.

L'intérêt général des projets justifie la mise en compatibilité du PLU. Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été enclenchée pour la construction du lycée et l'aménagement des accès multimodaux. Pilotée par le préfet, cette procédure a vocation à établir la valeur juridique d'« intérêt général » de ce projet, et donc de permettre son autorisation. En parallèle, nous avons enclenché une déclaration de projet (DP), pilotée par la commune, pour le gymnase.

Ces deux procédures se superposent et couvrent donc deux périmètres différents. La déclaration d'utilité publique (DUP) est portée par la Préfecture, tandis que la déclaration de projet (DP) est d'ordre communal.

À noter que la mise en conformité du PLU porte uniquement sur le périmètre des projets concernés. Les autres modifications interviendront dans le cadre du PLUi. Les points d'incompatibilité du projet vis-à-vis du règlement actuel ont été identifiés en vue de leur modification.

Au-delà du PLU et du PLUi, nous devons par ailleurs veiller à la cohérence de ce projet avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par la Métropole. Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification urbaine de portée supérieure à l'échelle de la Métropole. Le PLU doit donc également respecter les orientations du SCoT.

Les orientations

Raphael CARBONNEAU – Architecte, urbaniste, Agence Robin et Carbonneau

Le plan de zonage définit l'affectation des zones (urbaines, agricoles, naturelles, etc.). La construction du Lycée et des aménagements associés intervient en partie sur une zone naturelle, et en partie sur des zones agricoles partiellement en activité. Ces dernières ont fait l'objet d'études préalables et de compensations.

Notre démarche consiste à rendre constructible le périmètre du lycée par le biais d'une « zone à urbaniser ». Cette zone coïncide parfaitement avec le périmètre du lycée et de la plateforme d'accueil des bus scolaires. En effet, nous ne rendrons pas constructibles des parcelles dont nous n'aurions pas strictement besoin. Bien qu'il s'agisse d'une procédure différente, la démarche est similaire pour le gymnase avec la transformation de la zone existante en zone à urbaniser.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) répondent aux études de faisabilité conduites en 2017. Les études paysagères réalisées en amont préfiguraient la conception de ce nouveau lycée. Ces orientations ont vocation à préserver les franges, assurer les liaisons douces, gérer les transports publics et les stationnements, préserver les cônes de vue, etc.

Echanges avec le public

Une habitante

Qu'entendez-vous par « préserver les franges autour du lycée » ?

Raphael CARBONNEAU – Architecte, urbaniste, Agence Robin et Carbonneau

Nous avons travaillé à la préservation d'un certain nombre d'éléments : paysagers et environnementaux, tels que la petite oliveraie, grâce à l'utilisation des outils réglementaires que nous intégrons dans le PLU. Les orientations d'aménagement imposeront aux porteurs du projet (la région et l'équipe de maîtrise d'œuvre) de travailler sur le traitement paysager des espaces qui accueilleront les nouveaux bâtiments – cohérence entre la conception du projet et les documents réglementaires.

Une habitante de Cournonterral

En termes de protection de biodiversité, vous avez évoqué la trame verte et bleue, l'oliveraie et le verger ? D'autres aménagements sont-ils prévus ?

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

La protection du patrimoine écologique se traduit dans le document d'urbanisme en tenant compte de la biodiversité existante. La protection de l'oliveraie existante revêt par exemple un intérêt écologique et paysager. La frange écologique est préservée pour permettre un espace de transition entre la zone urbaine et la zone agricole pour les espèces. En cela, la biodiversité a été intégrée tant sur le volet réglementaire que dans la conception même du projet.

Une habitante de Cournonterral

La zone humide se trouve-t-elle également sur l'emprise du lycée ?

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

Tout à fait. Cet élément a été intégré au projet de lycée pour prendre en compte la gestion des eaux (écoulements existants et à venir) et apportera une plus-value certaine pour les espèces existantes.

Une habitante de Cournonterral

Les bassins de rétention ne sont pas considérés comme des refuges de biodiversité.

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

Non. Certains peuvent l'être, mais ce n'est pas leur but premier.

Une habitante de Cournonterral

Quel sera l'engagement du lycée en matière de préservation de la biodiversité au-delà des aménagements déjà évoqués ? La mise en place de nichoirs ou de ruches est-elle, par exemple, envisagée ?

Patricia BELKADI – Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

À date, nous n'avons pas prévu ce type d'équipements au sein du lycée. Le maire est attaché à l'installation de ruches sur le toit, mais je ne suis pas certaine que ce projet soit compatible avec l'installation de panneaux photovoltaïques.

En revanche, les 25 hectares réservés aux mesures compensatoires permettront de préserver la biodiversité, qui sera déplacée de l'emprise existante vers ces terrains dédiés. La gestion des zones humides sera par ailleurs déléguée par la municipalité au conservatoire des espaces naturels sur certains terrains préemptés.

Une habitante de Cournonterral

Ces 25 hectares sont-ils situés à proximité du lycée ?

Patricia BELKADI – Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

7 hectares se trouvent à Pignan, dans la mesure où nous ne disposons pas de 25 hectares d'une valeur écologique similaire à Cournonterral.

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

Le processus de compensation est réfléchi en lien avec le milieu à compenser. Un certain périmètre ne peut être dépassé d'où l'acquisition des parcelles manquantes à Pignan, à proximité du projet de lycée.

Tristan PICHOR – Responsable d'opérations, ARAC

Concernant la prise en compte des enjeux environnementaux, Biotope réalise l'étude d'impact du projet vis-à-vis de l'environnement tandis que l'architecte travaille à la conception du lycée. Le projet se construit néanmoins de manière itérative entre Biotope et la maîtrise d'œuvre, au travers d'échanges permanents entre les deux. Biotope éclaire la maîtrise d'œuvre et peut « prescrire » des éléments environnementaux dans la conception du projet.

Manon SEGURET – Cheffe de projet environnementaliste, Biotope

La prise en compte de l'environnement s'inscrit effectivement dans une démarche itérative. Les études d'impact intègrent toutes les composantes de l'environnement pour permettre au projet de se réaliser dans les meilleures conditions.

Une habitante de Cournonterral

Certaines solutions existent au niveau du bâti pour accueillir davantage de biodiversité (refuges pour les oiseaux, les chauves-souris, etc.). Ont-elles été prises en compte ?

Antoine ASSUS architecte concepteur du Lycée, Agence BPA Architecture

Le site n'est pas un lieu d'habitat de chauves-souris, mais un lieu de passage pour ces espèces. Les bâtiments sont dessinés en fonction de ces corridors de transit. La zone hébergeant l'oliveraie et les murets est sanctuarisée. Une attention particulière sera menée pour ne pas perturber les espèces fragiles au moment du chantier, par exemple grâce à

l'installation de clôtures. Nous travaillerons à la mise en place de nichoirs dans l'environnement paysager du projet.

Clôture de la réunion

Estelle BRISSET – Animatrice

Je vous propose de clôturer cette réunion en images.

Un film de présentation du projet, d'une durée de 3 minutes, est projeté.

Estelle BRISSET – Animatrice

Je tiens simplement à préciser qu'un changement a été apporté suite à une demande de la ville et des riverains : la voie de desserte technique sera reliée directement à la MR 5. Elle ne passera pas par le rond-point.

Patricia BELKADI – Adjointe au Maire de Cournonterral, Déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

Au-delà des inquiétudes légitimes sur la sécurité et l'environnement, nous ressentons l'engouement réel des populations pour ce projet d'utilité publique. Nous ressentons également leur impatience, dans la mesure où ce projet devrait déjà exister aujourd'hui.

Ce projet d'envergure pour le territoire fait la fierté du maire de Cournonterral, qui regrette de n'avoir pu se rendre présent aujourd'hui, et de son équipe.

Je tiens d'ailleurs à remercier Alexis Darras, notre DGS, qui consacre à ce projet un temps faramineux, ainsi que tous les élus. Nous travaillons d'arrache-pied pour voir ce projet aboutir le plus rapidement possible, malgré le retard qui a été pris. Je remercie également les populations, qui contribuent à alimenter ce projet par le biais de leurs retours.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pu nous assurer de l'exactitude et/ou de l'orthographe des termes et noms suivants :

Hélène PELIQUEN	10	rue du Barrou.....	14
Helios.....	13	tracé du BHMS	12